

**European Commission  
State-aid Registry  
Directorate-General for Competition  
B-1049 Brussels**

Paris le 29 – 10 – 2009

Reference **C25/09**

Communication par mail : [stateaidgreffe@ec.europa.eu](mailto:stateaidgreffe@ec.europa.eu)

Messieurs,

En tant que professionnel de l'audiovisuel, je me sens concerné par la liste de questions suscitée par une aide publique Italienne destinée à faciliter le déploiement du cinéma numérique dans le pays.

En avant propos, je souhaite que l'on tienne compte du progrès considérable apporté par la technologie dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma. La "convergence" puisque c'est le terme consacré, a permis ce développement prodigieux avec l'apport de solutions informatiques qui ont assuré l'entrée de l'audiovisuel dans l'ère du numérique.

En matière d'audiovisuel, le numérique a apporté une contribution non négligeable à l'amélioration de la qualité et à la simplification des workflows. Mais comme dans tout progrès, le revers de la médaille existe, et c'est ainsi, qu'avec les solutions numériques, on est capable du pire comme du meilleur, il y a risque de confusion.

En un mot comme en 100, ce n'est pas parce que c'est numérique que c'est bien !

Si le cinéma numérique a aujourd'hui conquis ses lettres de noblesse, c'est parce que les technologies numériques employées sont encadrés par à une normalisation internationale qui tient compte des besoins de la filière et de la profession.

- Dans le domaine du cinéma numérique, la circulation et le stockage des copies sont bien plus simples que par le passé. Ce qui permet aisément de faire circuler des films culturels et de s'assurer, par le biais des clefs de sécurité, que les cinéma les programment effectivement.
- L'investissement unique est une grande chance de disposer d'un déploiement durable et uniforme dans le domaine du cinéma numérique. C'est une technologie récente et pleine d'avenir qui a dépassé aujourd'hui largement le stade expérimental et peut prétendre à un déploiement planétaire.
- La normalisation n'est pas un frein à la concurrence. C'est un "mal" nécessaire pour permettre la défense de la qualité de projection et la garantie des échanges de données (copies) entre salles dans de bonne conditions.

**Bruno GAULLIER**

---

23, rue Marcel SEMBAT – 94240 L'HAY Les ROSES

Tel : 01 45 46 44 35 - Fax : 01 46 63 78 77 – Mob : 06 80 63 89 50 – Email : [bgauillier@gauillier.com](mailto:bgauillier@gauillier.com)

- Il n'y a pas plusieurs normes, mais une norme unique qui fait autorité en matière de cinéma numérique. Pour permettre les échanges il faut que les copies soient formatées de manière bien précises avec des algorithmes de compression qui sont le résultat d'années d'études et de tests de toutes sortes. Si le cinéma numérique a retenu le format JPEG 2000, ce n'est pas par hasard, c'est pour ses qualités propres et sa capacité à répondre aux besoins de projection grande surface de qualité. La confusion entre cinéma numérique et vidéo n'est pas nouvelle, mais il faut à tout prix éviter cet amalgame. Le cinéma numérique, répondant aux normes DCI et ISO, est fait pour être présenté dans les salles de cinéma tandis que la vidéo est destinée à un tout autre usage.
- On ne peut pas qualifier de projection cinéma numérique une simple vidéo-projection. Ne tombons pas dans le piège du home cinéma pour collectivité, ce serait la meilleure solution pour faire fuir le public et aboutir à la fermeture massive de salle en dépit d'une technologie pourtant efficace et éprouvée.
- Enfin la norme cinématographique numérique garantit les échanges entre pays et va dans le sens de l'élargissement de l'audience et de la non concurrence. Si chacun choisit son propre système dans son coin, les choses deviendront rapidement inextricables, et c'est la qualité de la présentation en salle qui sera la première à en faire les frais.

Je vous souhaite bonne réception et vous présente, Messieurs, mes sincères salutations.



Bruno GAULLIER  
Membre de la CST et du SMPTE

Bruno GAULLIER

---

23, rue Marcel SEMBAT – 94240 L'HAY Les ROSES  
Tel : 01 45 46 44 35 - Fax : 01 46 63 78 77 – Mob : 06 80 63 89 50 – Email : [bgaullier@gaullier.com](mailto:bgaullier@gaullier.com)